

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/12/2024 - B2024/014861 - 2001 B 00500 - 429 321 201 - @GP

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	86 593	71 070	15 522	17 291
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	919 154	191 644	727 510	773 221
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	454 980	240 836	214 145	177 732
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	78 684		78 684	77 052
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	405		405	405
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 539 816	503 550	1 036 266	1 045 700
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	2 044 834	20 127	2 024 707	2 055 224
Autres créances	36 791		36 791	65 401
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 800 000		3 800 000	500 000
Disponibilités	1 159 974		1 159 974	3 812 787
Charges constatées d'avance (3)	43 606		43 606	31 157
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 085 205	20 127	7 065 078	6 464 570
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	8 625 021	523 677	8 101 344	7 510 270

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 434 688	1 134 144
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 794 082	3 700 544
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 338 770	4 944 688
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 193	7 195
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 471	106 197
Dettes fiscales et sociales	1 045 052	990 638
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	193 914	163 158
Produits constatés d'avance	1 355 944	1 298 393
TOTAL DETTES	2 762 574	2 565 582
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	8 101 344	7 510 270

(1) Dont à plus d'un an (a)

2 762 574 2 565 582

(1) Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS @GP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 8 101 344 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 794 082 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 24/04/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	86 507	9 685	9 599	86 593
Immobilisations incorporelles	86 507	9 685	9 599	86 593
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	919 154			919 154
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	110 335	59 554	2 293	167 595
- Matériel de transport	180 625	40 160	38 232	182 553
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	100 932	17 417	13 516	104 833
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 311 046	117 130	54 041	1 374 134
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	77 052	1 632		78 684
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	405			405
Immobilisations financières	77 457	1 632		79 089
ACTIF IMMOBILISE	1 475 010	128 447	63 640	1 539 816

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	9 685	117 130	1 632	128 447
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	9 685	117 130	1 632	128 447
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	9 599	54 041		63 640
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	9 599	54 041		63 640

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	69 216	11 454	9 599	71 070
Immobilisations incorporelles	69 216	11 454	9 599	71 070
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	145 933	45 711		191 644
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	81 253	10 167	2 293	89 126
- Matériel de transport	67 378	36 192	23 704	79 866
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 529	19 830	13 516	71 843
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	360 093	111 899	39 513	432 479
ACTIF IMMOBILISE	429 309	123 353	49 112	503 550

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 125 636 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	405		405
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 044 834	2 044 834	
Autres	36 791	36 791	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	43 606	43 606	
Total	2 125 636	2 125 231	405

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients factures à établir	396 057
Total	396 057

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 Euro décomposé en 10 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 762 574 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
à 1 an au maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 471	160 471		
Dettes fiscales et sociales	1 045 052	1 045 052		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	201 107	201 107		
Produits constatés d'avance	1 355 944	1 355 944		
Total	2 762 574	2 762 574		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 7 193

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	2 740
Dettes provisio./conges	236 012
Org.soc. ch./conges payes	106 205
Etat autres ch. a payer	32 719
Clients avoir a etablr	27 322
Total	404 998

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	43 606		
Total	43 606		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constatées d'avance	1 355 944		
Total	1 355 944		

SAS @ GP
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : ZA Les Tilleuls – 20 rue des Acacias
26120 MONTELIER
RCS ROMANS, SIRET 42932120100072

**PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La SAS GOBERVILLES représentée par Monsieur Vincent GOBERVILLE
Propriétaire de neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions, ci9 499 actions
- Monsieur Vincent GOBERVILLE
Propriétaire d'une action, ci1 action
- Monsieur Frédéric MAURIZOT
Propriétaire de quatre cents actions, ci400 actions
- Monsieur Baptiste CHARRA
Propriétaire de cent actions, ci100 actions

TOTAL dix mille parts10 000 actions

M. Jacques GERMAIN, commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

L'assemblée est présidée par Monsieur GOBERVILLE, président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

[Signature]

V G

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du président sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus au président ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Ratification de la rémunération du président ;
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du président,
- du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 3 794 081,74 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 794 081,74 euros de la manière suivante :

- A la réserve facultative pour :294 081,74 euros
- A titre de dividendes pour :3 500 000,00 euros

Soit un dividende unitaire de 350 euros.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'IR.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice 2020

Dividende distribué : 2 580 000 euros

Exercice 2021

Dividende distribué : 3 000 000 euros

Exercice 2022

Dividende distribué : 3 400 000 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qu'il relate.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que M. Vincent GOBERVILLE, M. Frédéric MAURIZOT et M. Baptiste CHARRA n'ont pas pris part au vote pour les décisions les concernant directement.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au président de 78 241,58 euros bruts pour l'exercice 2023, et de porter cette rémunération à 6715,74 euros bruts par mois pour l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

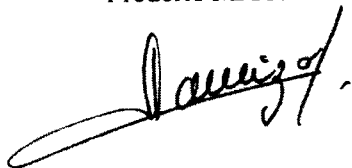
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par tous les associés présents.

SAS GOBERVILLES

A stylized, cursive signature consisting of a large 'S' shape with a horizontal line crossing it.

Frédéric MAURIZOT

A cursive signature that appears to read 'Maurizot' with a long horizontal stroke at the end.

Vincent GOBERVILLE

A stylized, cursive signature consisting of a large 'S' shape with a horizontal line crossing it.

Baptiste CHARRA

A cursive signature that appears to read 'Charra' with a long horizontal stroke at the end.